

PLAN D’ACTION DÉTAILLÉ DE LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE
à la suite des recommandations formulées dans le rapport d’examen spécial du vérificateur général du Canada — printemps 2022

N° de réf. du rapport	Recommandations du BVG	Mesures de la Société	Description des résultats attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (description/dates)	Personne-ressource au sein de l'entreprise (Nom, appellation d'emploi, n° de téléphone)	Indicateur de résultats (à l'exclusif du comité) l'usage du
34	La Société doit s’assurer que le Conseil d’administration reçoive des rapports complets de conformité des autorités législatives et des résultats sur les mécanismes relatifs aux conflits d’intérêts, afin de favoriser une supervision et une prise de décision efficaces du Conseil.	D'accord. Le Conseil d'administration de la Société reçoit actuellement des rapports de conformité des principales autorités. La Société entretient des relations contractuelles avec des entités binationales et avec des exploitants de pont concernant l'exploitation de ponts internationaux précis. Ces relations régissent la nature de la relation et les obligations de chaque partie en fonction des lois applicables et des considérations de diplomatie et de gouvernance. Ces ententes font l'objet d'audits indépendants réalisés par des tiers, conformément aux ententes binationales que négocie la Société. Sous réserve de ces ententes, la Société s'engage à effectuer un examen des rapports transmis au Conseil d'administration concernant la législation applicable au cours de la période de planification des exercices de 2022-2023 à 2026-2027. En ce qui concerne le mécanisme de surveillance des conflits d'intérêts, la Société a mis en place des politiques officielles, des contrôles internes et des activités ciblées afin de protéger ses intérêts. La Société fournira un rapport des exceptions au Conseil d'administration par l'entremise du premier dirigeant. Dans un souci d'amélioration continue, la Société s'engage à revoir ses pratiques de rapports sur les conflits d'intérêts au cours de l'exercice 2022-2023.	Mesure à l'égard de la législation — La Société fournira des rapports approfondis au Conseil d'administration de la SPFL concernant les exigences législatives applicables à ses ponts. Mesure à l'égard des conflits d'intérêts — La Société transmettra un rapport au Conseil d'administration sur l'état des déclarations annuelles de conflits d'intérêts de l'ensemble des employés de la SPFL (la Société mère). De plus, la Société préparera également un résumé des politiques et des mécanismes en place pour ses ponts concernant les conflits d'intérêts, et le transmettre au Conseil d'administration au moins une fois l'an. Enfin, la Société continuera de se conformer aux pratiques de rapport des exceptions pour toute déclaration importante pouvant survenir en dehors de la déclaration annuelle.	Mesure à l'égard de la législation — Le 31 mars 2026 Mesure à l'égard des conflits d'intérêts — Le 31 mars 2023	Mesure à l'égard de la législation - Le 31 mars 2023 : - Dresser la liste, à partir des rapports existants, des exigences de la législation primaire concernant la société mère de la SPFL, afin d'en faire rapport au Conseil d'administration de la SPFL. - Le 31 mars 2024 : - Remettre un rapport des nouvelles obligations législatives relatives à la société mère de la SPFL au Conseil d'administration de la SPFL. - Le 31 mars 2025 : - Dresser la liste des exigences primaires de la législation concernant les partenaires exploitants de pont de la SPFL et des mécanismes de rapports pertinents en place par entente binationale, pour chaque pont. - Le 31 mars 2026 : - Remettre les rapports relatifs à la SPFL fusionnée au Conseil d'administration. Mesure à l'égard des conflits d'intérêts - Le 31 mars 2023 : - Faire rapport au Conseil d'administration de la SPFL des déclarations de tous les employés de la société mère de la SPFL relatives à la politique sur les conflits d'intérêts. - Informar le Conseil d'administration de la SPFL des politiques et des mécanismes relatifs aux conflits d'intérêts en vigueur chez les exploitants de pont partenaires de la SPFL.	Rémi Paquette, dirigeant principal des services corporatifs, SPFL 613 366-5074 poste 120	

N° de réf. du rapport	Recommandations du BVG	Mesures de la Société	Description des résultats attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (description/dates)	Personne-ressource au sein de l'entreprise (Nom, appellation d'emploi, n° de téléphone)	Indicateur de résultats (à l'exclusif de l'usage du comité)
38	La Société doit officialiser ses exigences en matière d'information auprès des exploitants de ponts dans le cadre de ses trois partenariats binationaux de ponts.	D'accord. La Société convient qu'il est avantageux d'accroître l'officialisation des exigences en matière d'information détaillée à l'appui des ententes en place pour ses ponts. D'ici la fin de l'exercice 2023-2024, la Société examinera chaque élément d'information transmis relatif à chaque entente en place afin d'enrichir la documentation.	La société bonifiera ses pratiques de rapport annuel en tenant à jour une liste de vérification annuelle de l'information requise provenant de chaque filiale ou de chaque exploitant de pont partenaire, de pair avec les modalités de chaque entente binationale individuelle en place par pont.	Le 31 mars 2024	- Le 31 mars 2023 : - Examiner toute la documentation habituellement demandée et reçue au sein de chaque service de la SPFL, provenant des filiales ou des exploitants partenaires de pont. - Le 31 mars 2024 : - Faire rapport au premier dirigeant sur l'exhaustivité des rapports présentés chaque trimestre.	Richard Iglinski, dirigeant principal des finances, SPFL 613 366-5074 poste 111	
48	La Société doit définir des cibles précises et des étapes limitées dans le temps pour les indicateurs de rendement relatifs aux objectifs stratégiques de la Société.	D'accord. La Société révisera la méthodologie de ses cibles et de ses objectifs de rendement afin d'améliorer les renseignements destinés aux utilisateurs et elle intégrera ces révisions au plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 ainsi qu'au rapport annuel 2023-2024.	La Société fournira une vue actualisée de ses objectifs de rendement, qui comprendra des cibles mesurables. De plus, elle présentera un rapport sur ces objectifs.	Le 30 juin 2024 (en ce qui concerne le rapport annuel de 2023-2204)	- Le 31 janvier 2023 : - Améliorer le plan d'entreprise des exercices de 2023-2024 à 2027-2028 de la Société par rapport au plan d'entreprise des exercices de 2022-2023 à 2026-2027, afin de présenter une vue actualisée de ses objectifs de rendement, qui comprendra des cibles mesurables. - Le 30 juin 2024 : - Le rapport annuel de 2023-2024 de la Société comprendra un rapport sur les objectifs décrits dans le plan d'entreprise 2023-2024.	Richard Iglinski, dirigeant principal des finances, SPFL 613 366-5074 poste 111	
49	La Société doit établir des indicateurs et des objectifs de rendement qui répondent directement à son mandat, à savoir que les ponts internationaux et les structures connexes soient sûrs et efficaces pour les usagers.	D'accord. La Société convient que les indicateurs de rendement et les objectifs sont des données importantes de la réalisation de son mandat. Elle décide de revoir sa méthodologie afin d'améliorer l'information pour les usagers et d'intégrer ces révisions au plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 ainsi que dans le rapport annuel 2023-2024.	La Société fournira une vue actualisée de ses indicateurs de rendement qui comprendra des objectifs mesurables. De plus, elle présentera un rapport sur ces objectifs.	Le 30 juin 2024 (en ce qui concerne le rapport annuel de 2023-2204)	- Le 31 janvier 2023 : - Améliorer le plan d'entreprise des exercices de 2023-2024 à 2027-2028 de la Société par rapport au plan d'entreprise des exercices de 2022-2023 à 2026-2027, afin de présenter une vue actualisée de ses objectifs de rendement, qui comprendra des cibles mesurables. - Le 30 juin 2024 : - Intégrer un rapport sur les objectifs décrits au rapport annuel de 2023-2024 de la Société dans le plan d'entreprise 2023-2024.	Richard Iglinski, dirigeant principal des finances, SPFL 613 366-5074 poste 111	

N° de réf. du rapport	Recommandations du BVG	Mesures de la Société	Description des résultats attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (description/dates)	Personne-ressource au sein de l'entreprise (Nom, appellation d'emploi, n° de téléphone)	Indicateur de résultats (à l'exclusif de l'usage du comité)
55	La Société doit intégrer les risques relatifs à l'environnement et au développement durable dans ses processus de gestion des risques afin de les recenser, de les atténuer, d'en faire le suivi et d'en rendre compte.	D'accord. La société dispose de pratiques et de processus environnementaux et sociaux responsables établis de longue date et intégrés à toutes ses activités et à ses grands projets d'immobilisations. En 2018, les membres du Conseil d'administration de la Société ont suivi une formation sur les cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance. En 2020-2021, une étude complète sur les impacts des changements climatiques sur l'ensemble des ponts a été réalisée. En octobre 2021, la Société a lancé un processus stratégique visant à intégrer toutes les sources d'information et les activités en cours dans son cadre environnemental, social et de gouvernance officiel. Une fois le cadre modernisé en place, la Société réévaluera ses risques et ses mesures d'atténuation dans son programme de gestion des risques de l'entreprise. La cible pour terminer l'élaboration de toute la documentation relative à ce projet est la fin de l'exercice 2023-2024.	La société révisera les besoins et les exigences de son programme de gestion des risques d'entreprise afin de l'aligner sur l'élaboration de son cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG). En ce qui concerne les politiques relatives au registre de gestion des risques et aux enjeux ESG, les mécanismes et les rapports sont toujours d'actualité pour la Société.	Le 31 mars 2024	- Le 30 juin 2023 : - Déterminer les révisions nécessaires du registre de gestion des risques (en ce qui concerne les enjeux ESG). - Le 31 mars 2024 : - Produire le premier rapport sur les enjeux ESG que contient le registre de gestion des risques de la SPFL.	Rémi Paquette, dirigeant principal des services corporatifs, SPFL 613 366-5074 poste 120	
59	Dans son registre de gestion des risques, la Société doit documenter les mesures d'atténuation pour tous les risques, y compris ceux qu'elle a évalués comme faisant déjà l'objet d'une gestion efficace des risques.	D'accord. La Société convient que le registre de gestion des risques doit comprendre des mesures d'atténuation pour tous les risques, y compris ceux qui ne sont pas actuellement signalés au Conseil, et qu'elle se penchera sur la façon de documenter ces rapports d'ici la fin de l'exercice 2022-2023.	La Société intégrera la production de rapports périodiques au Conseil d'administration de la SPFL au cycle de rapport de tous les risques que contient le registre de gestion des risques.	Le 31 mars 2023	- Le 31 mars 2023 : - Actualiser le processus et le cycle de rapport du registre de gestion des risques en place transmis au Conseil d'administration de la SPFL.	Rémi Paquette, dirigeant principal des services corporatifs, SPFL 613 366-5074 poste 120	

N° de réf. du rapport	Recommandations du BVG	Mesures de la Société	Description des résultats attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (description/dates)	Personne-ressource au sein de l'entreprise (Nom, appellation d'emploi, n° de téléphone)	Indicateur de résultats (à l'exclusif de l'usage du comité)
71	La Société doit effectuer la mise en œuvre complète de l'inventaire numérisé des actifs et de la base de données pour le suivi et l'analyse des données sur les ponts et sur les structures connexes.	D'accord. La Société est fière de la qualité de ses pratiques de gestion des actifs, comme en témoignent les résultats des inspections annuelles indépendantes de ses ponts et de ses installations. La Société soutient le point de vue selon lequel la numérisation complète de l'inventaire des actifs constitue un outil précieux qui enrichira les pratiques de gestion des actifs de qualité en place, et assurera une continuité dans la réalisation efficace de son mandat. Depuis 2015, la Société s'est activement engagée à moderniser la planification et le flux des travaux d'entretien des actifs afin de mieux communiquer et réaliser les travaux futurs. Un programme de gestion des actifs a été élaboré, et sa mise en œuvre initiée. Plus récemment, en septembre 2021, la numérisation de l'information sur les actifs au moyen d'un système d'information géographique a été lancée, et a produit des résultats immédiats. D'autres investissements dépendent des impacts financiers importants découlant de la réduction du trafic en raison des restrictions imposées à cause de la COVID-19 à la frontière. Le moment où ce programme complet pourra être pleinement mis en œuvre dépend de la vigueur et du moment de la reprise du trafic transfrontalier.	La Société terminera la numérisation de ses infrastructures dans son système d'information géographique (SIG), en cartographiant toutes les infrastructures qu'elle détient ou qu'elle exploite.	En principe d'ici 5 à 10 ans, avec un investissement continu. Le calendrier actuel est indéterminé, en raison des impacts financiers à long terme de la pandémie sur les produits des ponts internationaux et sur la disponibilité des fonds.	Tous les calendriers reposent sur la disponibilité des fonds (« F »), plus le nombre d'années entre l'engagement financier et la fin de l'activité en question. • F + 1,5 an ○ Mise en œuvre de la plateforme du SIG et formation pour les employés au pont Blue Water. • F + 2,5 ans ○ Numérisation complète de l'infrastructure au pont Blue Water dans le SIG. • F + 3 ans ○ Mise en œuvre du système de maintenance du SIG et des modules de planification de la gestion des actifs pour le pont Blue Water. • F + 4 ans ○ Fin de la numérisation des infrastructures de tous les autres ponts dans le SIG, puis évaluation des besoins en matière de modules de gestion des actifs pour ces ponts.	Warren Askew, dirigeant principal de l'exploitation, SPFL 519 336-2720 poste 303	